

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL

N° 13-2024-36-ter

PUBLIE LE 11 FEVRIER 2024

Sommaire

Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

Arrêté portant nomination d'un référent sûreté sur l'aérodrome de Salon-Eyguières Page 3

Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône

Arrêté portant nomination d'un référent sûreté sur l'aérodrome de Salon-Eyguières



Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant nomination d'un référent sûreté sur l'aérodrome de Salon-Eyguières

La préfète de police des Bouches-du-Rhône,

Vu le code des transports, et notamment ses articles L.6332-1, L.6332-2, L.6341-2 et R. 6341-9.

Sur proposition de la directrice de la sécurité de l'Aviation civile sud-est ;

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: M François ANDRÉ, est nommé référent sûreté de l'aérodrome de Salon-Eyguières, en remplacement de M Bernard BERGER.

Toute vacation ou perte de qualité au titre de laquelle il a été désigné donne lieu à remplacement par l'intermédiaire d'un nouvel arrêté.

Article 2: Ses missions sont:

- de représenter l'exploitant d'aérodrome pour ce qui concerne les aspects liés à la sûreté;
- d'être l'interlocuteur des services de l'Etat pour l'élaboration des arrêtés de police et la mise en œuvre de leurs prescriptions ;
- d'informer les autorités en cas d'incident mettant en jeu la sûreté aérienne ;
- de promouvoir la sûreté auprès des utilisateurs de la plate-forme de Salon-Eyguières ;
- de tenir à jour la liste des contacts sûreté de l'aérodrome de Salon-Eyquières.

<u>Article 3</u>: Il participe de droit aux réunions de concertation organisées par le préfet sur la sûreté des aérodromes secondaires.

<u>Article 4</u>: Le directeur de cabinet du préfet de police des Bouches-du-Rhône, le directeur de la sécurité de l'Aviation civile sud-est, le commandant de la brigade de gendarmerie des transports aériens de Marseille, le chef du service de la police aux frontières de l'aéroport de Marseille-Provence, le directeur interrégional des douanes de Marseille et l'exploitant d'aérodrome de Salon Eyguières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 8 février 2024

La Préfète de police des Bouches-du-Rhône

signé

Frédérique CAMILLERI